



# COMMISSION DES ARBITRES

MARDI 16 Novembre 2021 à 18h00

## Procès-Verbal N°532

REUNION CDA

**Président** : SABATINO Joseph

**Présents** : Trevisan Ludovic, DOUVILLE Eric – GUIRADO-PATRICO Nathan.  
KODJAJANIAN Jean Marie.

**Excusés** : Charles Jacques ; Lalo Aboubakar

.....

### NOTE AUX ARBITRES

- **Important : Pour que vos indisponibilités soient prises en compte, les arbitres doivent obligatoirement cocher les cases District et Ligue sur MyFFF**

### RAPPEL AUX ARBITRES

- Il est rappelé aux arbitres l'obligation de faire un rapport en cas d'exclusion , faits de jeux , reserve technique , et ont pour obligation d'être présents aux auditions des commissions du district (discipline et appel )
- Rapport non conforme : amende 10 €
- Rapport non envoyé : amende 30 €
- Absence à audition sans justificatif : amende 50 €

### • RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT

> FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION :

La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1.

> Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales) les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs

## INFORMATIQUE

La CDA a entamé l'informatisation des données (fiches de renseignement, transfert des dossiers, archives...) pour faciliter le travail des dossiers des arbitres. Un panel se chargera de cette lourde opération dans les meilleurs délais.

## TUTORATS

Candidatures reçues : 2eme session

ST ALBIN Laurent BRIOUA Mourad – HOCINE Halime –VIVIEN Arnaud –FARKAS Léo –ROUSSILLON Alain- NASRI Riad- BEN EL HADJ Zied – DURSUN Ayhan- ANAR AKDIM Kamel –AUGUSTE Denis - BESSAOUD Amar- BOUZOUZOU Amar – GIROUD Raphael HAMILA Salem – LEVYN David THEVENIN Cyril – URBAIN Cédric – AKYUREK Mustafa – LHUILLIER Ludovic – DESTRAS Patrick – BENMAHREZ Mohamed – CHOKOL Ahmad – DAPPEL Didier – AKSOY Emre-

RAPPORTS RECUS TUTORATS/ (reglement apres reception des 4 rapports )

TOUBAL Lissan sur ZEYBEK Samet 4/4

BESSAOUD Amar sur ACHRAF Abedelkader 4/4

AKSOY Emre sur HAUTCOEUR Lucas 4/4

LHUILLIER Ludovic sur LHUILLIER Maissa - 4/4

DAPPEL Didier sur ZEYBEK Samet – 2/4

BEN MAHREZ Mohamed –sur CHESSE Audrick

## DESIGNATIONS :

**Veillez noter les coordonnées des désignateurs du District de l'Isère**

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
<b>FARKAS</b> Leo	Ligue adultes, D1-D2 - ASSISTANTS	07-85-98-74-44	<a href="mailto:designation.isere@gmail.com">designation.isere@gmail.com</a>
<b>YUKSEL</b> Ferdinand	D3-D4- D5 – FEMININES	06-17-14-62-03	<a href="mailto:yuksel.ferdinand@gmail.com">yuksel.ferdinand@gmail.com</a>
<b>GUIRADO-PATRICO</b> Nathan	U20 ligue et district		<a href="mailto:designateur-u20-38@outlook.fr">designateur-u20-38@outlook.fr</a>
<b>CUSANNO</b> Stéphane	U 17 + U15	06-46-41-36-44-	<a href="mailto:designateursjeunesarbitres38@hotmail.com">designateursjeunesarbitres38@hotmail.com</a>
<b>AKYUREK</b> Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06-58-92-79-30	<a href="mailto:Mustaky38@yahoo.fr">Mustaky38@yahoo.fr</a>

## FORMATIONS : FIA 2021-2022 :

- 2ème formation : 08-15-22 janvier 2022- formation administrative 29 janvier 2022. : <https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>

## COURRIERS ARBITRES

### CKOKOR Ahmad

Rapport d'observation tutorat , pris note.

## COURRIERS CLUBS

### AS CHEYSSIEU

Absence arbitre match D4 - PE AS CHEYSSIEU –US FLACHERES du 14/11/2021 transmis au responsable pour suite à donner .

Demande arbitre match D4 PE CVL2 – AS CHEYSSIEU du 21/11/2021 satisfaction vous sera donnée dans la mesure du possible.

### US BEAUVOIR ROYAS

Absence arbitre match seniors D3 PF TIGNIEU – BEAUVOIR du 14/11/2021 transmis au responsable pour suite à donner .

## COMPTE RENDU RESERVE TECHNIQUE

### Réserve Technique

Rencontre du 07/11/ 2021 : Pays Allevard / St Paul De Varces (D3 A)  
Réserve Déposée par St Paul De Varces à la 84'.

### Intitulé Formulée par le club :

L'Arbitre décide de ne pas siffler un pénalty pour Pays Allevard et fait signe qu'il n'y a rien, l'équipe de St Paul de Varces remonte tout le terrain et marque un 3ème but. L'arbitre intervient ensuite pour annuler le but et revenir sur sa décision de l'action précédente pour donner le pénalty à Allevard. Penalty transformé et portant le score à 3/2 pour Allevard.

Attendu que l'article 146 des Règlements Généraux de la FFF précise que les réserves visant les questions techniques doivent, pour être valables, être formulées par le capitaine à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée ou au premier arrêt de jeu, s'il s'agit d'un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu.

En conséquence, la C.D.A. dit : la **RESERVE TECHNIQUE RECEVABLE EN LA FORME.**

### SUR LE FOND :

- L'arbitre prend les décisions qui s'imposent et celles-ci reposent sur son opinion.
- Les décisions de l'arbitre sur les faits en relation avec le jeu sont définitives, même en cas de but marqué et par voie de conséquence en cas de but refusé.
- L'arbitre peut revenir sur une décision tant que le jeu n'a pas repris.

En conséquence, la C.D.A. Déclare : **LA RESERVE NON FONDEE**, transmet le dossier à la commission sportive pour Homologation du résultat.

La décision ci-dessus est susceptible d'appel devant la commission départementale d'Appel dans les conditions, formes et délais, prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

**ATTENTION**  
**LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**  
**L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.